

# SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

**Nombre de membres du Conseil municipal : 67**  
**Nombre de Conseillers municipaux présents : 57**  
**Date de la convocation : Jeudi 23 avril 2026**  
**Délibération n° : DCM\_2026\_107**  
Matière 5.3.6

**Le jeudi 30 avril deux mille vingt-six, à 19h30, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.**

### Conseillers municipaux présents : (57)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clemenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Chamacé, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Emmanuel Guilloteau, Christine Hamard, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Tiphaine Le Bellec, Dominique Le Courtès, Antoine Leroux, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Joris Raflegeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Source, Isabelle Suteau et Jean-Luc Tilleau.

### Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (6)

Alexandre De Fraissinette, Marianne Guinebrière, Laurence Huet Andriot, Didier Pohu, Emma Sellier et Sandrine Villette.

### Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (4)

Sébastien Dessein	Aglaé De Beauregard
Christian Gaborit	Elisabeth Amiot
Martin Griffon	Joris Raflegeau
Vanessa Illan	Nicolas Bahuaud

**Secrétaire de séance : Elisabeth Amiot**

## Désignation des conseillers municipaux siégeant dans les organismes extérieurs : Lycée Champ Blanc

Rapporteur : Richard Cesbron, Maire

### EXPOSE DES MOTIFS

Les mandats des représentants de la commune dans les organismes extérieurs ont pris fin à la suite des élections municipales qui se sont déroulées les 15 et 22 mars 2026. Il est nécessaire que le Conseil municipal désigne de nouveaux représentants au sein des organismes extérieurs.

Aux termes de l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales, « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »

Par principe, les élections nominatives s'effectuent par vote au scrutin secret. Toutefois, l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales autorise à procéder autrement : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

### DELIBERATION

**Vu** les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis du Bureau municipal en date du 16 avril 2026,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à la majorité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
61	52	0	9

**Abstention (9)** : Elisabeth Amiot, Nicolas Bahuaud, Adrien D'Hostel, Christian Gaborit ayant donné délégation à Elisabeth Amiot, Patrice Gautier, Vanessa Illan ayant donné délégation à Nicolas Bahuaud, Dominique Le Courtès, Jean-François Ouvrard et Isabelle Suteau.

- **ACCEPTE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la commune auprès du Lycée Champ Blanc.
- **DESIGNE** Cédric Bouttier en qualité de représentant du Conseil municipal de Sèvremoine auprès du Lycée Champ Blanc.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

